

**Déclaration orale OMCT & SOS-Torture/Burundi**

**ID with SR on Burundi**

**22 September 2022**

Merci Monsieur le Président,

L'OMCT et SOS-Torture Burundi sont préoccupées du refus des autorités burundaises à collaborer avec le Rapporteur spécial sur le Burundi empêchant ainsi une meilleure réalisation de son mandat.

Bien que les autorités aient fait quelques progrès en matière de désengorgement des lieux de détention en libérant près de 3.000 détenus par grâce présidentielle, la surpopulation carcérale d'environ 290%, demeure un défi.

Du 1<sup>er</sup> mai au 31 aout 2022, de graves violations des droits humains ont été enregistrées au Burundi avec environ 125 personnes assassinées, 138 personnes arbitrairement privées de liberté dont 10 enlèvements et 36 victimes de violences basées sur le genre. Ces violations sont nourries par l'absence d'enquête judiciaire et un climat d'impunité généralisée, malgré des promesses du chef de l'État de protéger les citoyens.

Le Service National de Renseignement (SNR) et la milice Imbonerakure continuent d'arrêter et de torturer les opposants au régime, à l'instar du docteur Christophe Sahabo. D'ailleurs, des membres de cette milice ont récemment été intégrés dans la Force de Réserve et d'Appui au Développement (FRAD).

Monsieur le Président,

Nos organisations demandent aux autorités burundaises :

- La libération immédiate des défenseurs des droits humains, tel que l'avocat Tony Germain Nkina et ;
- De permettre au Rapporteur Spécial d'effectuer des visites pour surveiller la situation des droits de l'homme au Burundi.

Enfin, nous demandons le renouvellement du mandat du Rapporteur Spécial sur le Burundi.

Je vous remercie.